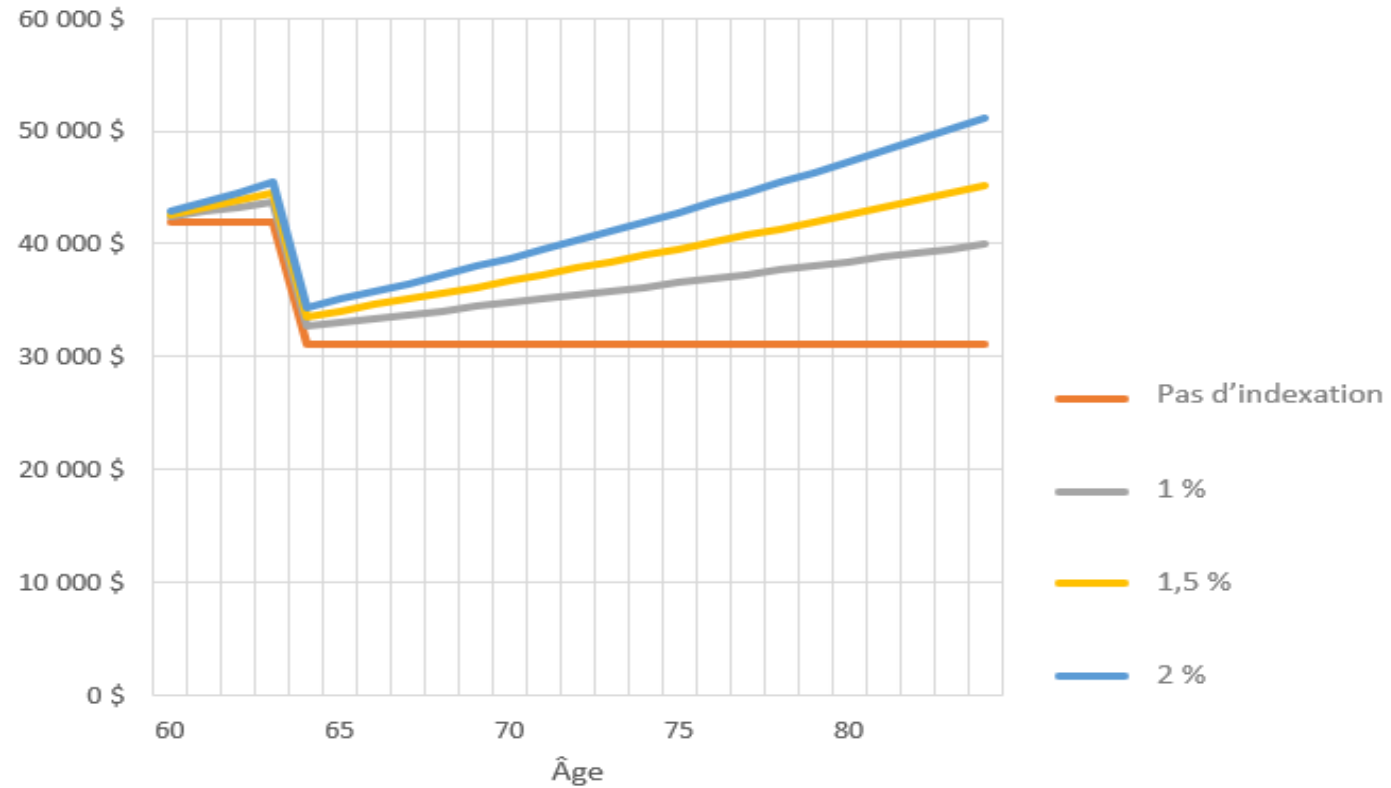


Effets de l'indexation sur votre pension

Revenu de la pension
de la fonction publique



Effets de l'indexation sur votre pension, suite...

- Par exemple, si vous prenez votre retraite à 65 ans avec une pension annuelle de 31 166,25 \$ et que le taux d'inflation est de :
 - 1 % par an (ce qui signifie que votre pension serait augmentée de 1 % chaque année) :
 - L'année suivante, à 66 ans, votre pension s'élèvera à 31 477,91 \$.
 - Dix ans plus tard, vous recevriez : 34 426,93 \$.
 - 2 % par an (ce qui signifie que votre pension serait augmentée de 2 % par an) :
 - L'année suivante, à 66 ans, votre pension s'élèverait à 31 789,58 \$.
 - Dix ans plus tard, vous recevriez : 37 991,48 \$.